

Compte rendu de séance Séance du 26 Février 2016

L' an 2016 et le 26 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane le Maire.

Présents : Mme CHAPUIS Lysiane, Maire, Mme CAILLIERE-GAUTIER Karine, M. FOURNIER Michel, Mme BOURDOIS Muguette, Mme GROENEWEG Elizabeth, M. JACHIMOWIEZ Jordan, M. NAUDIN Gérard.

Absents : Mme Christine PASQUET pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS

M Jean-Yves BRAULT
M Jonathan LEFRANC

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 18/02/2016

Date d'affichage : 18/02/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme Elizabeth GROENEWEG

Point à ajouter à l'ordre du jour : Point sur le SIRIS et facture de l'école 2012-2013

ORDRE DU JOUR

- 3) Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 29 janvier 2016
- 4) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 5) Adhésion au service commun créé par la Communauté de Communes de Châtillon Coligny (délibération du 28 janvier 2016) et approbation de la convention relative au fonctionnement du service instructeur, Application du droit des sols (ADS)
- 6) Informations diverses importantes
 - a. Conférence de presse du 3 février 2016 concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
 - b. Discussion sur la présentation qui a été faite aux délégués communautaires des 3 Communautés Lorris-Châtillon-Bellegarde dont le regroupement est prévu le 1^{er} janvier 2017.
 - c. Création d'une association syndicale libre aux Délétangs en vue de la gestion de l'assainissement
 - d. Information et formation PCS
 - e. Formation secourisme
 - f. Note de synthèse sur la Loi de finances 2016
- 5) Questions diverses

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

La télétransmission des actes au contrôle de légalité est une faculté proposée aux collectivités.

Toutefois, si une collectivité opte pour la dématérialisation des actes, elle doit avoir recours à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Les avantages de la télétransmission sont :

- une simplification des échanges,
- des économies (réduction des coûts d'affranchissement, d'impression),
- un échange sécurisé,
- un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la sous-préfecture.

Malgré le contrat reconduit avec SEGILOG qui prévoit la télétransmission des actes, cela ne correspond qu'à un envoi au Trésor public des flux des Mandats et des titres ainsi que pour le recensement. Ces flux qui sont envoyés au Trésor public ne sont pas traités tant que le Trésor public n'a pas reçu l'envoi papier signé par le Maire.

La télétransmission des actes est un coût supplémentaire car il contient un certificat de conformité avec une signature dématérialisée dessus. La Télétransmission n'est valable que pour les délibérations et les Arrêtés, les actes passent par le portail ACTES alors que pour la Trésorerie c'est par le portail HELIOS. Ce sont deux portails bien différents.

La télétransmission est donc un moyen simple, pratique, sécurisé et efficace de répondre à l'obligation de transmission et qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Mme le Maire propose aux membres du conseil de signer la convention entre la commune et le Préfet sous réserve d'avoir le devis de la société SEGILOG pour déterminer le coût du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la télétransmission des actes administratifs,

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec la société SEGILOG dès connaissance du prix

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la préfecture,

DESIGNE les responsables de la télétransmission

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AU SERVICE INSTRUCTEUR ADS (Application du Droit des Sols) de la Communauté de Communes de Châtillon Coligny.

Madame le Maire rappelle que l'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

En conséquence, le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 28 janvier 2015, la création d'un service commun d'instruction pour l'Application du Droit des Sols, intitulé « service Instructeur ADS ».

Conformément à l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme, les Maires des communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une carte communale peuvent, par délibération du Conseil Municipal confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Communauté de Communes de Châtillon Coligny.

Un projet de convention définissant les modalités de fonctionnement du service instructeur ADS a été approuvé en Conseil Communautaire le 25 février 2015.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide:

- 1. d'Adhérer** au service commun créé par la Communauté de Communes par délibération en date du 28 janvier 2015 pour l'instruction des autres demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, intitulé service instructeur ADS;
- 2. D'Approuver** la convention relative au fonctionnement du service instructeur ADS ;

3. **D'Autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses importantes

Conférence de presse du 3 février 2016 concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le SCOT est le document d'urbanisme qui va permettre aux 84 communes autour du bassin Montargois de mettre en cohérence leurs compétences d'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Madame le Maire informe en pièce jointe, de la conférence de presse du 3 février 2016 concernant le SCOT et insiste sur le fait que c'est un excellent outil et de plus elle confirme sa confiance au Président du SCOT, Monsieur Frédéric NERAUD, pour que ce projet soit très bien conduit.

Discussion sur la présentation qui a été faite aux délégués communautaires des trois Communautés Lorris-Châtillon-Bellegarde dont le regroupement est prévu le 1^{er} janvier 2017.

L'ensemble des Conseils municipaux se joint au regroupement des trois Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017. Les conseillers municipaux ont bien pris connaissance avec grand intérêt des compétences qui existent actuellement dans les trois Communautés de Communes. Le travail qui est à faire d'ici le 1^{er} janvier 2017 est énorme.

Il ne faut pas oublier que ce sont les conseils municipaux qui auront le dernier mot sur cette organisation future. Il est donc important que nous travaillions tous ensemble au sein du conseil pour dire comment nous voyons les choses. Mme CHAPUIS insiste sur le fait que nous devons nous projeter et dire ce que nous voulons faire ensemble l'état des lieux des compétences va nous permettre de réfléchir à ces projets.

Une des compétences fondamentale et obligatoire est le développement économique. A Aillant nous sommes concernés depuis 2010 par cette compétence qui était déjà une compétence obligatoire de notre Communauté de Communes. Selon Mme CHAPUIS nous ne l'exerçons pas vraiment puisque la zone d'activité des Deletang ne fait toujours pas partie des zones d'activité de la Communauté de Communes. Pourtant c'est la seule à ce jour qui a créée des entreprises et des emplois.

Et si nous lisons bien l'état des lieux des compétences des trois Communautés de Communes, il suffit qu'il y ait projet d'aménagement pour qu'il y ait zone et pour que cette zone fasse partie de la compétence développement économique. Le conseil municipal d'Aillant se réunira en commission le mercredi 9 mars 2016 de 17h00 à 20h00 pour travailler ensemble sur le projet Village d'Artisans.

A ce jour le fait que la Communauté de Communes n'ait pas reconnue ce projet comme partie intégrante du développement économique, nos trois Artisans n'ont pas pu avoir les aides promises. Et pourtant ils ont à la fois chacun créé leur entreprise (M NOCUS électricien, M PAPUCHON menuisier) ou leur antenne (M BOUSSANGE maçonnerie) et ils ont été chacun des créateurs d'emplois.

Création d'une association syndicale libre aux Délétangs en vue de la gestion de l'assainissement

Pour la gestion de l'assainissement semi-collectif aux Délétangs, il faut créer une Association Syndicale Libre avec les trois artisans en cours d'installation au village d'artisans.

Une première réunion aura lieu le samedi 27 février 2016 à la Mairie avec les trois artisans.

Information et formation PCS

Une réunion d'information du Plan Communal de Sauvegarde a eu lieu le mercredi 24 février 2016 au sein de la Mairie avec les principaux acteurs du plan. M Jean-George VINCENT société LGC4D et M Jean-Pierre CHAPUIS nous ont présenté le fonctionnement du plan et ont mis en pratique un cas d'urgence.

Un exercice concret d'urgence aura lieu le jeudi 3 mars de 14h00 à 17h00 afin de se mettre en condition face à un état d'urgence à gérer au sein de la Commune. La Sous-Préfecture, la gendarmerie, les pompiers ainsi que la presse ont été prévenus.

Formation secourisme

Il y a des formations au secourisme prévues pour le mois de Mars de l'année 2016. Deux stages sont prévus, qui auront lieu à la caserne des pompiers de Saint Maurice sur Aveyron.

1er stage :

Mercredi 16 mars : de 14h00 à 18h00

Mercredi 23 mars : de 14h00 à 18h00

2eme stage :

Mardi 22 mars : de 19h30 à 22h00

Jeudi 24 mars : de 19h30 à 22h00

Dimanche 27 mars : 8h30 à 12h30

Note de synthèse sur la Loi de finances 2016 (remise au complet à tous les Conseillers)

Cette note nous sera très utile pour la mise en place du budget 2016.

Le budget 2016 est actuellement à l'étude et sera voté lors du prochain conseil municipal le 1^{er} avril 2016 à 18h30.

Informations diverses :

- Le mercredi 2 mars à 17h30 la Commune d'Aillant sur Milleron signe la convention avec la Mutuelle Familiale du Loiret. S'en suivra une réunion publique pour la Mutuelle Familiale du Loiret à 18h30 à la salle des fêtes, cette réunion sera animée par Monsieur Julien PERON représentant de la Mutuelle, il répondra aux questions des Aillantais.
- Mme CAILLIERE-GAUTIER nous parle du Pôle Santé avec la semaine sur la santé mentale. Information au CHAM de Montargis le 10 mars pour l'audition. Si vous souhaitez avoir un audit gratuit, prenez rendez-vous.
- Mme Lysiane CHAPUIS fait le point sur le SIRIS, le Transport scolaire de Saint Maurice dont elle est la Présidente. Une commission aura lieu le vendredi 4 mars à 18h00 au sein de la Mairie d'Aillant sur Milleron. Le SIRIS rencontre des problèmes de Trésorerie malgré les avances d'Aillant, le Charme et Saint Maurice. Des factures sont en attente de règlement pour manque de trésorerie. La mairie de Saint Maurice sur Aveyron doit encore 7115 € mais le Conseil municipal de Saint Maurice a voté que la commune ne verserait cet argent que lorsque la commune d'Aillant versera la somme qu'elle doit à l'école de Saint Maurice. La commune de Saint Maurice mélange le fonctionnement du Syndicat de Transport Scolaire avec le fonctionnement de l'école.
- Une administrée d'Aillant sur Milleron nous a fait une demande d'emplacement de cave-urne dans notre cimetière et si tel est le cas, le prix d'une concession pour une cave-urne 4 places. Nous lui répondrons que nous n'avons malheureusement pas de cave-urne dans le cimetière d'Aillant mais que nous prévoyons peut être dans le futur la création d'une cave-urne.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 03/03/2016
Le Maire
Lysiane CHAPUIS